

Arrêté ministériel portant reconnaissance des qualifications prévues par le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques

A.M. 26-04-2022

M.B. 28-06-2022

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

Vu le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 portant exécution du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 79, § 1^{er}, 19^o ;

Vu les propositions introduites par les institutions universitaires,

Arrête :

Article 1^{er}. - En vertu du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques, les niveaux de qualification suivants sont reconnus aux personnes citées ci-dessous :

Niveau B : CHARGE DE RECHERCHE

ROBERT Luc.

Niveau B : PREMIER LOGISTICIEN DE RECHERCHE

DEWREE Roxane, LOMBART Erika, MALLARGE Jérôme, SOMVILLE Eléana.

Niveau C : CHERCHEUR QUALIFIE

DEWASME Laurent.

Niveau C : LOGISTICIEN DE RECHERCHE PRINCIPAL

COLAUX Julien, DEGEE Philippe.

Article 2. - Le tableau annexé au présent arrêté fixe pour la personne visée à l'article 1^{er} :

- la date de reconnaissance de niveau, sous la rubrique « DATNIV » ;

- l'ancienneté scientifique, calculée en années et mois, dans les colonnes « AN » et « M ».

Bruxelles, le 26 avril 2022.

Pour la Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

Par délégation
E. GILLIARD,
Directeur général

CHARGE DE RECHERCHE								
NIV	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	TITRE	ETABL	AN	M	DATNIV
B	ROBERT	Luc	28.03.1977	Doctor of Criminological Sciences (PhD) (KU Leuven)	UMONS	16	11	01.11.2021

PREMIER LOGISTICIEN DE RECHERCHE								
NIV	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	TITRE	ETABL	AN	M	DATNIV
B	DEWREE	Roxane	06.09.1974	Docteur en médecine vétérinaire	UNAMUR	17	4	01.01.2022
B	LOMBART	Erika	26.12.1980	Docteur en langues, lettres et traductologie	UNAMUR	17	9	01.04.2022
B	MALLARGE	Jérôme	02.04.1987	Docteur en sciences économiques et de gestion	UNAMUR	7	6	01.04.2022
B	SOMVILLE	Eléana	30.03.1994	Docteur en sciences de l'ingénieur et technologie	UNAMUR	5	1	01.04.2022

CHERCHEUR QUALIFIE								
NIV	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	TITRE	ETABL	AN	M	DATNIV
C	DEWASME	Laurent	25.06.1982	Docteur en sciences de l'ingénieur	UMONS	15	3	01.12.2021

LOGISTICIEN DE RECHERCHE PRINCIPAL								
NIV	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	TITRE	ETABL	AN	M	DATNIV
C	DEGEE	Philippe	25.05.1963	Docteur en sciences	UNAMUR	24	4	01.01.2022
C	COLAUX	Julien	25.03.1981	Docteur en sciences	UNAMUR	18	2	01.01.2022

Tableau annexé à l'arrêté ministériel du 26 avril 2022.